

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Afin de constituer votre dossier d'Aide Juridictionnelle, il est indispensable pour assurer le bon traitement de votre demande, que vous remplissiez le dossier, et que vous fournissiez les pièces suivantes, sous peine de rejet de votre demande :

DANS TOUS LES CAS :

- Copie de votre **pièce d'identité recto/verso** ou passeport ;
- Copie de votre **livret de famille** ;
- **Dernier avis d'imposition** (intégralité de toutes les pages) ;
- **Justificatifs de votre situation professionnelle** :
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaires ;
 - ✓ ou 3 dernières attestations de paiement Pôle emploi ;
 - ✓ ou 3 dernières attestations CAF si vous bénéficiez du RSA ;
 - ✓ ou 3 derniers relevés indemnités sécurité sociale ;
- **Dernière attestation de paiement CAF**, si vous en bénéficiez ;
- Justificatif de **résidence** :
 - ✓ titre de propriété + facture à votre nom ;
 - ✓ quittance de loyer + facture à votre nom ;
 - ✓ attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Si vous êtes défendeur : copie de la **saisine de la juridiction** compétente (convocation en justice, assignation etc.) ;
- synthèse bancaire (comptes bancaires et épargne) ;
- attestation de non prise en charge par l'assurance ;

SI VOUS VIVEZ EN COUPLE :

- **Dernier avis d'imposition** de votre conjoint (toutes les pages) ;
- Copie des **3 derniers justificatifs de la situation professionnelle** de votre conjoint (Cf. supra).

POUR LES DOSSIERS DEVANT LA COUR D'APPEL :

- Copie du **jugement de première instance dont appel** ;
- justificatif de la signification ;
- **Décision d'aide juridictionnelle de 1^{ère} Instance**, si vous avez déjà obtenu une aide juridictionnelle en 1^{ère} Instance ;
- si vous êtes intimé : la **déclaration d'appel** ;

ATTENTION : vous devez lister dans votre dossier d'aide juridictionnelle le montant de votre épargne et vos biens immobiliers. Aucun justificatif ne vous sera demandé, mais le Bureau d'Aide Juridictionnelle pourra faire un « contrôle » ultérieur.

Audrey CHARLUT
AVOCAT

Email : audreycharlutavocat@gmail.com